

PLAGES



Plage du Pilou

La plage de Villeneuve-lès-Maguelone s'étend sur neuf kilomètres. Vierge de toute urbanisation, elle est baignée par des eaux d'excellente qualité.

Le label international « Pavillon bleu » y flotte sans interruption depuis 1987 !

Deux périmètres de baignade sont surveillés pendant la période estivale par la commune et la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Horaires Décembre 2018 / mars 2019

Plage du Pilou (plage Ouest)

Parking payant :

- le week-end et les jours fériés, de 9h30 à 16h

(gratuit le 25 décembre et le 1^{er} janvier)

Tarifs :

2 € pour les automobiles – 1 € pour les deux-roues motorisés (tarif à la journée)

Un badge annuel, disponible au Pôle Famille, 2 place des Héros, permet aux Villeneuvois d'accéder librement au parking du Pilou. Se munir du règlement (chèque à l'ordre de la régie plage ou espèces) + avis de taxe d'habitation (ou titre de propriété ou contrat de bail pour les personnes récemment arrivées sur la commune) + justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe) + carte grise du véhicule (au même nom que le justificatif de domicile).

Tarifs : 15 €/an pour les automobiles et 6 €/an pour les deux-roues motorisés

Passerelle

Cet ouvrage piétonnier permet de traverser le canal du Rhône à Sète et ainsi de rejoindre le domaine de Maguelone et la plage. En dehors des horaires d'ouverture, l'accès à l'autre rive se fait par Palavas-les-Flots.

CONTENUS ASSOCIÉS



Cathédrale de Maguelone (<http://www.villeneuvelesmaguelone.fr/decouvrir-notre-ville/patrimoine/cathedrale-de-maguelone/>)



Qualité des eaux de baignade (<http://www.villeneuvelesmaguelone.fr/cadre-de-vie/qualite-de-leau/>)



Transports (<http://www.villeneuvelesmaguelone.fr/cadre-de-vie/transports/>)